



Juillet 2023

Bulletin n° 2

La Capelle & Vous



SOMMAIRE

- 1. EDITO** **P. 3**
- 2. AUTOUR DE LA VIE MUNICIPALE** **P. 4 à 22**
- 3. POINT FINANCES** **P. 23 et 24**
- 4. POINT TRAVAUX** **P.25 à 28**
- 5. AUTOUR DES ENFANTS** **P.29 à 35**
- 6. AUTOUR DES AÎNÉS** **P. 36 et 37**
- 7. AUTOUR DES ASSOCIATIONS** **P. 38 à 41**
- 8. ETAT CIVIL** **P. 42**
- 9. AU PROGRAMME** **P. 43**



Chères Capelloises, Chers Capellois,

Nous arrivons à la mi-année 2023 et vous pouvez constater que les projets programmés cette année sont en cours de réalisation. Malgré les trois dernières années difficiles avec des vagues de crises : sanitaire, énergétique et aujourd'hui inflationniste qui pénalisent la gestion du quotidien, l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés s'efforce de trouver des solutions afin de permettre aux Capellois la poursuite des activités et des travaux qui rendent notre territoire si attractif et si agréable.

Tout d'abord, nous avons travaillé d'arrache-pied pour améliorer nos infrastructures locales : la piste d'athlétisme, les nouveaux sentiers de randonnée sont praticables. Des travaux de voirie ont été réalisés rue Marcel Caudeville, à hauteur du cimetière, et d'autres sont programmés sur l'Avenue de la Forêt avec le soutien du Conseil Départemental.

Nous poursuivons nos investissements afin d'améliorer durablement notre commune en continuant nos recherches de subventions indispensables à l'équilibre de nos finances.

Force est de constater que notre commune attire de plus en plus de visiteurs grâce à ses infrastructures et au tourisme vert, car nous avons également travaillé pour préserver notre environnement naturel. Nous avons planté de nouveaux arbres pour développer la faune locale. Nous avons organisé des événements de sensibilisation à l'environnement afin de sensibiliser les gens à l'importance du tri sélectif.

Des aménagements de mobilité douce se poursuivront en partenariat avec le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Autour du camping municipal "Les Sapins", la saison bat son plein. D'ailleurs nous sommes ravis de l'installation de la crêperie "Le p'tit cabanon", à laquelle nous souhaitons la bienvenue et une belle réussite en cette saison estivale.

Comme vous le savez, la mairie est équipée du dispositif "recueil" qui permet l'enregistrement et la transmission des demandes de titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports). Le service fonctionne très bien et nous avons répondu favorablement à la demande de l'État qui sollicite les communes équipées d'étendre les heures d'ouverture pour la gestion des titres. La prise de rendez-vous est désormais possible en ligne depuis notre site Internet.

L'équipe municipale, les bénévoles, les associations qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs sont très actives et je les félicite pour les manifestations réalisées en ce premier semestre de l'année 2023.

Je souhaite également saluer le travail de la Gendarmerie Nationale avec laquelle nous travaillons collégialement pour votre sécurité. Depuis l'installation du système de vidéoprotection, les actes de dégradation ou d'incivilités ont diminué. Nous poursuivons nos efforts pour le bien vivre à la Capelle-lès-Boulogne et cela passe essentiellement par votre sécurité.

Je remercie également nos commerçants, essentiels à l'attractivité et suis heureux de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle enseigne. En effet, prochainement L'agence de la côte d'Opale, (agence immobilière) ouvrira ses portes à la Capelle-lès-Boulogne. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes ravis de l'accueillir à la Capelle-lès-Boulogne.

Tandis que de beaux projets se concrétisent, d'autres se profilent et feront l'objet de communications sur les réseaux et sur Ma Mairie En Poche que je vous invite à télécharger sur vos smartphone et/ou tablette. Des réunions de quartiers seront à nouveau programmées à la rentrée.

Je vous souhaite à tous, chères Capelloises, chers Capellois, un bel été 2023 et vous invite à être vigilants quant à l'utilisation de l'eau, comme j'ai pu le faire concernant les bâtiments communaux. Je vous encourage à économiser cette ressource si importante et nécessaire à notre agriculture.

Nous sommes impatients de vous retrouver à la rentrée afin de poursuivre ensemble le travail du bien vivre à la Capelle-lès-Boulogne.

Nous sommes reconnaissants de l'engagement et du soutien de notre communauté et nous espérons que vous continuerez à participer à la croissance et au développement de notre commune.

Bien à vous,

Votre Maire, Jean-Michel DEGREMONT

Vœux 2023



Jeudi 12 janvier 2023, Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont célébré la cérémonie des vœux.

La présence de nombreuses personnalités : des représentants de l'Etat, de la région, du Conseil Départemental, de l'intercommunalité, sont venus souligner et soutenir les actions et projets de la commune.

Un grand merci aux associations, aux commerçants, aux professionnels de santé, aux artisans qui participent au dynamisme et à l'attractivité de notre commune au sein du territoire boulognais.

Une cérémonie chaleureuse et conviviale sous le signe de l'optimisme.



Conférence le stress dans tous ses états

Le 2 février dernier s'est déroulée en salle le Gingko, une conférence sur le stress dans tous ses états.

Cette conférence fut animée par Madame Coquet, formatrice en développement personnel.



Opération pièces jaunes

Du 11 janvier au 4 février s'est déroulée l'opération pièces jaunes, chacun des dons permet d'améliorer le quotidien des enfants et des adolescents hospitalisés.

En ce début d'année, les élèves de l'école des Poètes ont rapporté des boîtes bien pleines à l'agence postale communale.

Merci aux élèves de l'école des Poètes pour leur mobilisation.



Liste préparatoire des jurés d'assise 2024

Le 8 février 2023 a eu lieu le tirage au sort public de la liste préparatoire des jurés d'assise 2024. Cela s'est déroulé salle les charmes de la Maison des Services en présence de Philippe Lelièvre, Catherine Vandekerkhove, Alain Fix, Brigitte Lefebvre et Alice Sauvage.



Villes et villages fleuris

Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.

La commune a reçu le diplôme du bouquet d'or avec les félicitations pour son fleurissement en 2022, la plus haute récompense départementale décernée par un jury des villes et villages fleuris du Pas-de-Calais.



OC Mobile

C'était le 14 mars dernier sur le parking de la Maison des Services ! Franc succès pour cette opération ! Les usagers l'attendent déjà l'année prochaine ! Bravo à l'équipe OC Mobile.



Exposition de collages

À la nouvelle année, "12 lunes et une" était le titre de l'exposition des 175 collages réalisés par treize amies. À chaque lunaison, l'année dernière, Nelle conteuse et artiste peintre avait réuni ses copines dans son atelier pour créer en papiers découpés des œuvres inspirées des origines amérindiennes de Jamie Sams. Cette année, les mêmes amies et d'autres se retrouvent autour d'un nouveau thème "l'arbre et l'être humain". À voir leurs tableaux, un jour...



Nettoyons la nature



Dans le cadre de l'opération régionale : Nettoyons la nature.

Tatiana Lecuyer, Conseillère Municipale, avec l'aide de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, a organisé ce dimanche 19 mars, un petit déjeuner pour les participants avant la collecte des déchets.



Petits et grands étaient au rendez-vous, un grand bravo à tous pour votre participation.



Fête de l'arbre

À l'occasion de la Fête de l'Arbre, la conteuse Nelle est venue le samedi 1^{er} Avril à la Médiathèque présenter "Farces et Attrapes d'Arbres".

Les histoires rigolotes, ainsi que le livre en tissu fabriqué par la conteuse elle-même, ont beaucoup plu aux petits comme aux grands.

À la suite du spectacle, tout le monde s'est régalé du jus de pomme de notre verger communal.

Les enfants sont tous repartis avec un poisson d'Avril sur lequel figure une blague.

Nous renouvelons nos remerciements à Nelle pour sa disponibilité et ce moment de partage.

Et remercions également Monsieur Bernard Moussay, Conseiller Municipal pour l'organisation de ce bel évènement.



Parcours du Cœur

Vous étiez nombreux à participer au parcours du cœur le dimanche 2 avril 2023, organisé par Monsieur Bernard Moussay et le Comité des Fêtes. Un grand bravo pour votre participation.



Jazz Meeting

Une conférence de presse a eu lieu le vendredi 14 avril en salle les charmes de la mairie de la Capelle lès Boulogne pour présenter le Jazz Meeting 4, en partenariat avec les communes de Baincthun, Dannes, Hesdin-L'Abbé et Wimille.



Le samedi 17 juin, dans les Jardins du château de Conteval, de nombreux spectateurs ont assisté à la 4^{ème} édition du Jazz Meeting avec Renaud Garcia Fons à la contrebasse et Claire Antonini au théorbe et avec, en première partie, la chorale "les Voix du Fort". Le projet était porté par l'association Di Vino World Jazz Festival sous la houlette de Monsieur Patrick Dréhan et subventionné par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.



Commémoration du 8 Mai

Le lundi 8 mai, devant le monument aux morts de La Capelle-Les-Boulogne, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, les membres des anciens combattants ont déposé une gerbe pour commémorer la 78^{ème} journée nationale de la victoire du 8 mai 1945 : victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre. Monsieur Michel Chochois a été récompensé pour ses 40 années en tant que porte-drapeau. Merci à tous pour votre présence.



Un violon dans l'histoire

Magnifique concert en l'église Saint Jean-Baptiste de La Capelle-les-Boulogne le 10 mai 2023.

Les communes de Baincthun et de La Capelle-les-Boulogne se sont associées pour la réalisation de ce spectacle. Bravo à Isabelle Durin (Violoniste) et Clotilde Bernard (Guitariste) et merci à Patrick Drehan.



Week-end de la peinture et de la photographie

Les 13 et 14 mai dernier, au sein du Centre socio-Culturel a eu lieu le week-end de la peinture et de la photographie.

Une centaine de visiteurs ont fait le déplacement pour admirer les différentes œuvres exposées. Nous tenons à remercier Monsieur Bernard Moussay, Conseiller Municipal pour l'organisation de ce salon.



La fête des voisins

Le vendredi 26 mai a eu lieu la fête des voisins organisée par le Comité des Fêtes dans les jardins du presbytère.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes ont été ravis de partager ce moment de convivialité entre voisins capellois.

De plus, le dimanche 2 juillet 2023, les riverains de la rue de l'Enfer étaient au paradis. Ils ont également fêté tous ensemble la fête des voisins. Nous renouvelons nos remerciements à Aline et à Anick.



L'antre du jouet

L'Antre du jouet et le Comité des Fêtes ont organisé une animation de jeux géants dans les jardins du presbytère le samedi 28 mai 2023, des plus petits aux plus grands tous étaient ravis de l'activité mise en place.

Nous renouvelons nos remerciements à l'équipe de L'Antre du jouet, aux membres du Conseil Municipal et au Comité des Fêtes qui ont permis la réussite de cette journée.





Fêtes des plantes et jardins

Les journées des plantes et du jardin ont eu lieu les 3 et 4 juin dernier au sein du château de Conteval, pour sa 18^{ème} édition. C'était l'occasion de découvrir ou redécouvrir un site classé jardin remarquable par le ministère de la Culture depuis 2018. Le parc s'étend sur près de huit hectares et compte quelque 1800 variétés de plantes différentes, provenant du monde entier. Cette année, le thème était inspiré des œuvres "Les Fleurs animées" de l'illustrateur du XIX^{ème} siècle, Grandville.

Mais venir au Château de Conteval permettait surtout de dénicher des fleurs et des arbres remarquables : des variétés rares de fleurs, de pivoines, d'hortensias, d'hydrangeas, de magnolias, de plantes aquatiques et autres vivaces de collections. C'était aussi l'occasion de vous équiper en outillage et en mobilier de jardin.

Une vingtaine d'exposants étaient au rendez-vous pour présenter leurs spécialités. Livres, miel, confitures et même œuvres d'art puisque deux peintres, Céline Caux et Pierre Peckeu, présentaient leurs toiles.



Réglementation pour posséder une ruche dans son jardin

La première obligation en tant qu'apiculteur est de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ses ruches d'abeilles et ce, quelque soit leurs tailles.

Les distances d'implantation des ruchers sont réglementées par le Code rural et de la pêche maritime (Art. L. 211-6, L.211-7 et Art. R. 211-2) et par l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'emplacement des ruches.

Les ruches d'abeilles peuplées doivent être implantées à plus de 100 mètres des établissements à caractère collectif et divers.

Les ruches d'abeilles peuplées doivent être implantées à plus de 20 mètres des voies publiques. Les ruches d'abeilles peuplées doivent être implantées à plus de 10 mètres des propriétés voisines.

Lorsque les propriétés voisines sont constitués d'une piscine, d'une maison d'habitation, d'un jardin potager ou d'un jardin d'agrément, la distance à respecter est de :

- 20 mètres lorsque le rucher comprend moins de 10 ruches d'abeilles peuplées
- 30 mètres lorsque le rucher comprend entre 10 et 50 ruches d'abeilles peuplées
- 40 mètres lorsque le rucher comprend plus de 50 ruches d'abeilles peuplées.



<https://agriculture-portail.6tzen/default/requests/Cerfa13995/>

Maxime Beaumont

Maxime BEAUMONT, vice-champion olympique de canoë-kayak en visite à l'école des Poètes de la Capelle-Lès-Boulogne.

Natif de Boulogne-sur-Mer, où il réside toujours, Maxime a grandi dans le quartier populaire du Chemin Vert, sur les hauteurs de la ville, tout comme Franck Ribéry et Jimmy Gressier.

Il pratique le canoë-kayak depuis l'âge de 9 ans. Le kayakiste boulonnais monte sur son premier podium international en 2004 avec le K4 de l'équipe de France. C'est en 2010 qu'il va se reconverter sur le kayak monoplace, puis sur le sprint. Avec bonheur puisqu'il gagnera plusieurs médailles internationales avant de devenir vice-champion olympique en 2016 et champion d'Europe en 2019.

La municipalité et les enseignants de l'école des Poètes sont heureux d'avoir participé au temps d'échange entre les élèves et Maxime Beaumont le vendredi 5 mai 2023.

Nous lui renouvelons nos vifs remerciements pour sa disponibilité et ce moment de partage.



Recensement 2023

En début d'année 2023, vos 4 agents recenseurs ont été formés puis se sont rendus sur l'ensemble de la commune pour effectuer le recensement de la population. C'est plus de 1650 habitants qui ont été recensés au sein de la commune.

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.



Le plus grand poivrier du monde

Éric Brachet, tourneur sur bois, s'est lancé un défi fou. Il a décidé de fabriquer le plus grand poivrier du monde. Une aventure qu'il a partagée durant un an et 3600 heures de travail, avec 14 bénévoles venus de France et de Belgique au sein de son atelier à la Capelle-lès-Boulogne.

Présenté samedi 3 juin, à Saint-Martin-Boulogne, le projet bat tous les records : 8.16 mètres et 25 millions de grains.



Les moutons Boulonnais



La race ovine Boulonnaise est une race locale des Hauts-de-France à faible effectif reconnue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation parmi les races françaises menacées de disparition. Réputé disparu en 1980, le mouton Boulonnais a été retrouvé et la race relancée avec l'appui du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG). L'Association des éleveurs de moutons Boulonnais s'est créée en 1984 dans le but de mettre en œuvre la conservation, la défense des intérêts et la promotion de la race ovine Boulonnaise. En 2008, l'Association Mouton Boulonnais (AMB) a obtenu son agrément en tant qu'organisme national de sélection de la race. Cet agrément lui a été renouvelé en 2014. L'association compte aujourd'hui près de 50 éleveurs adhérents. En 2022, et pour les effectifs français, moins de 2000 brebis de race Boulonnaise sont inscrites au contrôle de performance.

Le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) s'implique fortement dans la conservation des 23 races régionales des Hauts-de-France dont la race ovine Boulonnaise en accompagnant des éleveurs sur les aspects gestion génétique et en participant au montage de filières spécifiques leur permettant de s'ouvrir à de nouveaux débouchés économiques. Il a par ailleurs mis en évidence la rusticité des races régionales et cherche à développer les opérations d'éco-pâturage avec des partenaires tant publics que privés. Ces opérations d'éco-pâturage avec des races régionales à petits effectifs permettent de soutenir ces élevages de grande valeur patrimoniale, d'augmenter les effectifs et de développer les filières associées. La commune de La Capelle-lès-Boulogne s'efforce de développer la zone nature : création permaculture, zone maraîchère, nouveaux chemins de randonnées. En lien avec le Département (le fond d'investissement sur les enjeux écologiques territoriaux (FIEET) et le Parc naturel régional des caps et marais d'opale. L'objectif est de développer et préserver la biodiversité. Les travaux de maraîchage ont été réalisés par les Jardins du Boulonnais et l'aménagement par Rivages propres.

La mise en pâture des moutons et de deux chevaux a eu lieu le vendredi 9 juin 2023 en présence des élèves des deux écoles de la commune.



La médiathèque

En début d'année, la médiathèque a offert une quantité de livres en tous genres aux résidents de l'EHPAD les Héliantines situé à Noyelles-lès-Vermelles.

Florine, la bibliothécaire ainsi que Tatiana Lecuyer, Conseillère Municipale ont été invitées le 17 janvier dernier par la directrice de l'établissement, Madame Billeret.



Chaque mois, un mercredi matin, le rendez-vous des Bébés lecteurs régale les petits des histoires et des comptines. Créé pour les tout-petits de 0 à 3 ans, l'inscription est obligatoire pour y participer. Florine peut recevoir 10 enfants par séance sur réservation.



Nous tenons à vivement remercier Madame Catherine Gros pour son investissement au sein de la Médiathèque.

Le 1^{er} juillet, Nelle a présenté son nouveau roman "Des Cosmos sur le Mont Saint-Michel" à la médiathèque. Elle avait préparé des petits jeux littéraires pour présenter son roman.



COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est obligatoire pour l'emprunt de documents. Elle est valable pendant une année, et renouvelable à échéance.

L'inscription est gratuite pour les Capellois. Une cotisation est à régler pour les extérieurs.

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tarifs :

Habitants de la Capelle (adultes/jeunes), collectivités et Cartes école: **Gratuit**

Extérieurs adulte : **20 €/an**

Extérieurs jeune (-14 ans) : **10€/an**

Collectivités extérieurs : **30€/an**
Cartes école : **Gratuit**

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h - 18h30
Mercredi : 14h - 18h30
Vendredi : 16h - 18h30
Samedi : 9h - 12h

206 avenue de la forêt
La Capelle-lès-Boulogne

Téléphone : 03 21 99 96 67

Courriel :

mediathequelacapelle@gmail.com

Site internet :

<https://capellelesboulogne.opac-x.com/accueil>

Suivez l'actualité de la médiathèque sur les réseaux !



MÉDIATHÈQUE
LA CAPELLE-
LES-
BOULOGNE



Un nouveau site internet pour la commune.

Depuis le mois de juin la commune a un nouveau site internet. Vous pouvez retrouver toute l'actualité au jour le jour, vos démarches en ligne, les réservations de salles... <https://communelacapellelesboulogne.fr>

La boîte à livres

Une boîte à livres ou boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livre, vous pouvez lui donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement. La boîte à livres a été réalisée par les résidents du foyer de vie Jean-Marie Marichez en lien avec Tatiana Lecuyer, Conseillère Municipale.

La boîte à livres est située à proximité du camping les sapins.



Rassemblement

Après plusieurs agressions d'élus pendant les émeutes qui ont eu lieu début juillet, l'Association des maires de France (AMF) avait décidé d'appeler les élus et la population à se mobiliser en se rassemblant le lundi 3 juillet 2023 devant le parvis des mairies de l'hexagone. Monsieur le Maire a prononcé un discours et plusieurs capellois avaient fait le déplacement.



Le camping des sapins - Saison 2023

L'ouverture du camping pour la saison 2023 a eu lieu durant le courant du mois d'avril



De plus, depuis quelques semaines la crêperie, le p'tit cabanon a ouvert ses portes. Nous souhaitons à cet établissement une saison pleine de réussite.



Univers nettoyage

Nous souhaitons la bienvenue à Andy Pecron qui vient d'ouvrir sa société de nettoyage et nous lui souhaitons beaucoup de réussite.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de lui !

Univers nettoyage

Devis par mail, téléphone, message,
07.70.28.17.70
univers.nettoyage@gmail.com

- Nettoyage façade...
- Nettoyage toiture, pose anti-mousse, pose hydrofuge...
- Nettoyage terrasse...
- Nettoyage graffitis...

France Services

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne... Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Depuis le début d'année 2023, ce n'est pas moins de 180 rendez-vous France Services et cinq ateliers qui ont eu lieu au sein de la Maison des services.

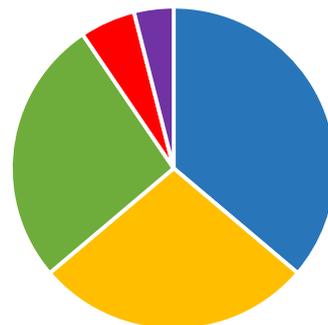
Exemples de services proposés :

- Je déclare mes revenus
- Je fais une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je cherche un emploi
- Je cherche à me faire rembourser mes soins
- Je prépare ma retraite
- Je fais face à un litige ou un conflit



TOP 5 des thématiques d'accompagnement individuel au sein de la Maison des Services de la Capelle-lès-Boulogne du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2023

- pré demande de titre d'identité et de voyage
- Retraite personnelle
- Les impôts
- Logement, énergie, mobilité
- Immatriculation de véhicule



Depuis le début d'année nous avons accueilli un nouvel agent France Services au sein de la Maison des Services, il s'agit d'Alexandra Guilbert. Cette dernière vous accueille pour vos demandes de cartes d'identité et de passeports.

Nouveaux horaires de la Maison des Services :

Lundi :	9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Mardi :	9h00 - 12h30 / 14h00 - 16h00*
Mercredi :	8h00 - 12h00
Jeudi :	9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Vendredi :	9h00 - 12h30 / 14h00 - 16h00*
Samedi :	8h00 - 12h00

*Ouverture uniquement pour les cartes nationales d'identité et passeports jusqu'au 31 août 2023



Nos partenaires

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. *Permanence : le 1^{er} lundi de chaque mois.*

Aidodom vous accompagne dans votre vie au quotidien : garde d'enfant, un parent qui vieillit, une aide suite à une sortie d'hospitalisation. *Permanence : Le mardi de 9h15 à 12h30 et le jeudi de 9h15 à 12h30 – 13h30 à 16h30.*

La Carsat (Aide sociale au travail) : *Permanence : Le lundi matin de 9h à 12h00.*

La Fédération départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE) a pour mission première de contrôler l'activité des concessionnaires auxquels l'exploitation des réseaux a été concédée, et s'assurer de la qualité d'énergie fournie avec équité, tant dans les petites communes que dans les grandes. *Permanence : Le mercredi, jeudi et vendredi.*

VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX ?

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation auprès des services de Mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez **en infraction avec le Code de l'urbanisme**.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Tous travaux de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 40 m². Si votre parcelle n'est pas dans la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) alors la surface réglementaire est de 20 m².
- L'aménagement extérieur d'annexes ou abris avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m². On parle d'annexes ou abris lorsque votre projet est un carport, abri de jardin, une dépendance, un garage, etc.
- La construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2m.
- L'installation de clôtures et de portails.
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment type rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries, peinture etc.
- La construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure à 100 m².

NB : Dans le périmètre du secteur protégé, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

Si la surface de plancher ou d'emprise au sol de votre projet est supérieure à 20 m² pour les annexes et abris, 40 m² pour les extensions, il faudra alors demander un **permis de construire**. Ce dossier est quasiment identique à la déclaration préalable. Il concerne cependant les plus gros projets.

NB : nous vous conseillons de vous rapprocher de la Mairie afin de vous communiquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ainsi vous connaîtrez les réglementations en vigueur qu'il faudra faire correspondre à votre projet pour obtenir l'autorisation d'exécuter vos travaux.

Attention : Si après la réalisation de vos travaux votre surface de plancher ou d'emprise au sol totale de votre maison est supérieure ou égale à 150 m², le recours à un architecte est obligatoire et la déclaration à déposer auprès de nos services sera obligatoire pour un **permis de construire**.

Mutuelle Aésio

Mon compte



La CAB a voulu un contrat responsable et solidaire : sans sélection médicale à la souscription et avec un tarif qui n'évolue pas en fonction de l'état de

santé de la personne ; pas de contractualisation CAB / communes / mutuelle. Chacun est libre d'adhérer ou pas au contrat.

Après consultation de la population (par questionnaires et réunions d'information collective), la CAB a affiné les besoins des habitants : l'optique, l'hospitalisation et les prothèses (auditives et visuelles).

Avec ces éléments elle a établi le cahier des charges puis a fait voter les habitants pour la mutuelle qui leur semblait la plus intéressante. A une très large majorité ils se sont prononcés pour la mutuelle APREVA en septembre 2018.

APREVA est devenue AÉSIO depuis le 1^{er} janvier 2021.

Pour adhérer, il faut simplement résider sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et se rapprocher d'AÉSIO soit directement à l'agence : 76 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne-sur-Mer soit par téléphone au 31 11.

Rue de Verdun

Pour rappel, la rue de Verdun est une zone de rencontre limitée à 20 km/h. Cette rue est autorisée à la circulation **exclusivement aux riverains**.

Lorsqu'un panneau interdisant le passage ou le stationnement mise à part aux riverains est installé à l'entrée de la rue, les personnes n'habitant pas ou ne possédant pas de local dans cette rue ne sont donc **pas autorisées à circuler ou à y stationner**.

ARRÊTÉ N°31/2016

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

Semaine : 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
Samedis : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Dimanches et jours fériés : INTERDIT

Ma mairie en poche.

- Alertes
- Actualités
- Evènements
- Travaux
- Environnement
- Ecole

Retrouvez toute l'information municipale sur votre smartphone

Téléchargez gratuitement l'application

ANDROID

IOS

LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE

ALLEZ-Y EN BUS ...
... CES LIGNES VOUS Y EMMÈNENT !

L

SAD

18

173

176

Service créé en Bretagne Nord - Centre commercial de la Gare - 84 Avenue 82000 Boulogne-sur-Mer
02 37 82 01 01 - www.marivob.fr - MARIVOB APPLI - Multimédia Officiel

Recensement citoyen

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^{ème} anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.

Exemple : Si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 janvier 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2023 et le 30 avril 2023.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

PASS'ANNUEL SENIOR 2023

Le Pass'Annuel Senior est valable pour une année du 1er janvier au 31 décembre. Je dois donc renouveler ma demande tous les ans.

Prix :
14€/an

+ 5€
si création ou renouvellement de la carte PASS PASS

Arbres, haies et arbustes

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Pourquoi ? Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons ;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.
- Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, **les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.**
- Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500€ (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Extension des consignes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les résidents de la CAB pourront déposer tous leurs emballages plastiques – sans exception – ainsi que les emballages métalliques et briques alimentaires dans le bac jaune. Les consignes de tri associées au bac bleu ne changent pas : y sont triés les papiers et cartons.



DES RÈGLES DE TRI PLUS SIMPLES
C'EST MOINS D'HÉSITATION !

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !
QUELS BÉNÉFICES ?

Pour vous, un geste de tri quotidien plus simple qui deviendra, nous le souhaitons, automatique.
Pour nous, moins d'erreurs dans le bac jaune, une plus grande qualité de tri et donc un plus fort taux de recyclage.

En triant plus, vous nous permettez de recycler plus d'emballages en plastique et de l'environnement.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !
ET EN PRATIQUE ?

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et films en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal et des briques alimentaires. **Dès le 1^{er} janvier 2023**, tous les emballages en plastique, sans exception, pourront y être déposés en plus des emballages en métal et des briques alimentaires. Les consignes de tri du bac bleu ne changent pas : vous pouvez y trier tous vos papiers-journaux-magazines et cartons.

CONCRÈTEMENT À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023
VOICI LES NOUVEAUX REFLEXES À ADOPTER !

- 1 C'est un emballage ? Je le dépose dans un bac de tri : **jaune** si c'est en plastique, en métal, une brique alimentaire, **bleu** si c'est du papier ou du carton, ou **gris** si c'est du verre
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Je dépose mes emballages en vrac sans les empiler les uns avec les autres.

Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !

DISTRIBUÉ EN DÉCEMBRE DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES : UN KIT D'INFORMATION AVEC LE CALENDRIER DE COLLECTE

Trier, Valoriser, l'Agglo s'engage !

Composteurs en vente à la Maison des Services

L'agglomération achète différents types de composteurs et les met en vente aux habitants à prix réduit. En effet, la CAB prend en charge 70% du prix. L'aide est plafonnée à 140€.

Ce sont les mairies qui se chargent de réceptionner les demandes et de fournir le composteur.

Le composteur est vendu avec 1 bio seau de 10 litres permettant le tri des déchets.

Depuis quelques mois il est maintenant possible de commander un composteur en bois.

400 L = 15 € (en plastique) / 20 € (en bois)
600 L = 20 € (en plastique) / 25 € (en bois)
800 L = 25 € (en plastique) / 30 € (en bois)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS
www.agglo-boulonnais.fr

TRIER PLUS, L'AGGLO S'ENGAGE !

NOUVEAU 2023
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER

Depuis 2001, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'est engagée à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Depuis 2010, sur notre territoire, le tonnage de déchets ménagers résiduels a baissé de 13% et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de 141 tonnes par an. Ces résultats sont encourageants, mais il est possible de faire mieux. Pour ce faire, les règles de tri vont être simplifiées et les performances de recyclage augmentées sur notre territoire. Un seul mot d'ordre : « Tous les emballages se trient ! ».

Nous comptons sur votre mobilisation pour accompagner l'engagement constant de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans la protection de l'Environnement.

Frédéric CUVILLIER
Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Maire de Boulogne-sur-Mer
ZACAR ANRABE

Brigitte PASSEBOSC
Vice-présidente de la CAB
gestes et valorisation des déchets ménagers
Maire de Saint-Etienne-au-Mont

CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Pots de yaourt, de crème fraîche, barquettes en plastique et polystyrène, Blisters, tubes, Pots plastiques.

VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC JAUNE

Plan Climat de l'Agglo Boulonnais

CITEO



Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (V.A.E)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a mis en place une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique.

C'est ainsi que pour tout achat d'un Vélo à Assistance Électrique neuf sur le territoire boulonnais, tout habitant de la CAB, actif ou en recherche d'emploi, pourra bénéficier d'une aide financière fixée à 30% du prix d'achat du VAE dans la limite de 200€ pour les personnes imposables et de 100€ pour les personnes non imposables.

La CAB abondera l'aide de l'état aux personnes non imposables pour atteindre le montant maximal de 200€ dans la limite des 30% du prix d'acquisition.



Les déchetteries

Inscription obligatoire pour accéder aux 2 déchetteries de l'agglomération boulonnaise.

Un système d'identification unifié est mis en place par reconnaissance des plaques minéralogiques pour les déchetteries de Saint-Léonard et Saint-Martin-Boulogne. Attention, si vous êtes déjà inscrit à la déchetterie de Saint-Léonard, vous êtes accepté automatiquement à la déchetterie de Saint-Martin-Boulogne.

L'inscription s'effectue en ligne.

Lors de la création de votre espace, vous devrez fournir les pièces justificatives en format numérique :

- Carte grise du véhicule qui ira à la déchetterie.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (électricité, téléphone, ...)
- Pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, ...).



Horaires : Du lundi au samedi : 7h45 à 18h45
Le dimanche de 8h à 11h45.
Fermés les jours fériés

LES DÉCHETS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

DÉCHETS NON DANGEREUX	DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

- par téléphone au numéro vert : **0800 072 772** SERVICE ET APPEL GRATUITS
- par mail : dechets@agglomeration-boulonnais.fr

Déchetterie de Saint-Léonard
Rue Louis Blériot - Zi de la Liane © 03 21 92 31 31

Déchetterie de Saint-Martin-Boulogne - Rue de l'Hippodrome
Zone de l'Inquéterie © 03 21 80 26 27

Vous avez besoin d'aide pour votre inscription en ligne ?
Contactez la France Services
de la Capelle-lès-Boulogne au 03 59 61 48 35

Des finances saines

Grâce à une gestion prudentielle depuis des années, la situation financière de la commune est saine, avec un endettement très mesuré, une masse salariale contenue et un volume de subventions obtenues particulièrement élevé.

Cette bonne gestion a permis à notre village de connaître les transformations qu’il vient de mettre en œuvre et qui continuent de se réaliser.

Notre commune de La Capelle est très souvent citée en exemple pour son développement maîtrisé, le déploiement important d’un nombre de services, l’embellissement de la commune dont le charme du village est de plus en plus remarqué et sa qualité de vie reconnue.

Notons qu’avec la suppression de la taxe d’habitation, l’inflation, la diminution progressive de la dotation de l’État, la prudence est de mise.

Face à la crise... Préservons l’avenir

Des dépenses contraintes en hausse ...la décision du gouvernement d’augmenter les salaires des agents territoriaux, ce qui est entièrement compréhensible dans le contexte actuel, mais dont la dépense n’était pas prévue au budget et non compensée par l’Etat... l’inflation qui touche tous les ménages et toutes les entreprises n’épargne pas les budgets des collectivités. Tous les secteurs de l’action municipale sont impactés par l’inflation. Pour ne citer qu’eux, les taxes foncières des bâtiments communaux, le gaz, l’électricité (+55 à 60 %), la restauration scolaire (+30 %), les matériaux pour les travaux ...

En 2022, la commune a déjà pris des dispositions et décisions afin de diminuer ses charges : éclairage public led ou solaire, travaux d’isolation et diminution de la température dans les bâtiments publics, révision et adaptation des chaudières pour augmenter leur rendement.

Cette gestion rigoureuse a permis de réaliser des excédents de fonctionnement, mais ceux-ci, ont tendance à diminuer chaque année et pourraient remettre en cause certains investissements.

Nous devons donc être très vigilants si nous voulons continuer à entretenir et rénover les bâtiments communaux, à améliorer le cadre de vie et les services aux Capellois et Capelloises (environnement et écologie, sécurité, maintien des commerces...). Cette situation nous a donc amenés à se poser la question d’une augmentation des taxes foncières.

Spécial impôts

Evolution des différentes taxes :

Taxe Foncière - Taxe Foncière sur le Non-Bâti - Taxe Habitation sur les résidences secondaires

Face à l’inflation, à l’évolution négative du contexte économique en général, à la non- compensation par l’Etat de la suppression de la Taxe d’habitation, le taux communal de la taxe foncière passera de 25.06 % en 2022 à 26.71 % en 2023 ; il augmentera donc de 1.65 % (ce qui correspond en moyenne à 27 € par habitation pour l’année 2023, soit 2.25 € par mois). C’est la première fois que ce taux augmente depuis 2008. Cette augmentation a été décidée à l’unanimité par le Conseil Municipal pour maintenir notre gestion prudentielle du développement, de l’offre de services et des finances de La Capelle.

En 2023, les autres taux augmenteront ainsi : 1.22 % pour le foncier non bâti et de 0.72 % pour la taxe d’habitation qui s’applique uniquement aux résidences secondaires.

		Commune	Inter Communalité	Taxes Spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI
Taux TF	2022	47,32 %	0,814 %	0,163 %	7,95 %	0 %
	2023	48,97 %	0,814 %			
Taux TFNB	2022	34,98 %	3,94 %			
	2023	36,20 %	3,94 %			
Taux THrs	2022	20,68 %	13,58 %			
	2023	21,40 %	13,58 %			

Comme chaque année, l'Etat revalorise les bases d'imposition. Pour 2023, l'Etat a décidé une revalorisation des bases locatives à hauteur d'environ 7 %.

Pour rappel, le taux de TF indiqué dans la case "Commune" comprend le **taux communal** + le **taux départemental**.

2022 : 47,32 % = 25,06 % + 22,26 %

2023 : 48,97 % = 26,71 % + 22,26 %

D'autre part, La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a décidé la mise en place de la **taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) afin de couvrir les dépenses liées au retrait du trait de côte et à la lutte contre les inondations. Celle-ci serait d'environ 9 € / habitant.

Le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères** est également revalorisé par la CAB, le coût de traitement des déchets devenant de plus en plus onéreux.

Taux de référence commun : 7,61%

Communes	Taux de référence 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
BAINCTHUN	8,10	8,25	8,04	7,82	7,61
CONDETTE	7,61	7,88	7,79	7,70	7,61
CONTEVILLE LES BOULOGNE	8,19	8,31	8,08	7,84	7,61
DANNES	11,29	10,64	9,63	8,62	7,61
ECHINGHEN	7,21	7,58	7,59	7,60	7,61
EQUIHEN PLAGE	9,33	9,17	8,65	8,13	7,61
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	7,21	7,58	7,59	7,60	7,61
HESDIN L ABBE	7,05	7,46	7,51	7,56	7,61
ISQUES	7,21	7,58	7,59	7,60	7,61
NESLES	8,62	8,64	8,30	7,95	7,61
NEUFCHATEL HARDELOT	6,27	6,88	7,12	7,37	7,61
OUTREAU	6,36	6,95	7,17	7,39	7,61
PERNES LES BOULOGNE	7,33	7,67	7,65	7,63	7,61
PITTEFAUX	7,81	8,03	7,89	7,75	7,61
LE PORTEL	7,03	7,45	7,50	7,56	7,61
SAINT ETIENNE AU MONT	6,90	7,35	7,44	7,52	7,61
SAINT LEONARD	7,35	7,69	7,66	7,64	7,61
SAINT MARTIN LES BOULOGNE	6,73	7,23	7,36	7,48	7,61
WIMEREUX	9,04	8,96	8,51	8,06	7,61
WIMILLE	9,71	9,46	8,84	8,23	7,61
LA CAPELLE LES BOULOGNE	7,95	8,13	7,96	7,78	7,61

Zone B : BOULOGNE SUR MER

Taux : 10,96%

Cette augmentation sera d'environ 12 € en moyenne / foyer fiscal.

Ce début d'année a été marqué par la fin des travaux d'aménagement de l'avenue de la Forêt devant la Maison des Services.



Les zones de circulation dédiées aux piétons, cyclistes, passages cloutés, avertisseurs de ralentissement des véhicules ont été matérialisés.

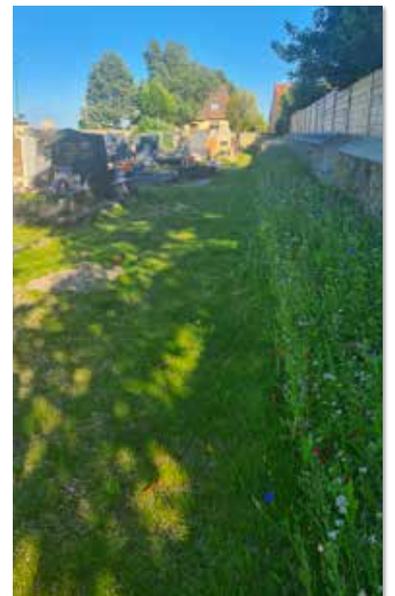


Les plantations de plantes vivaces sont faites.



Suppression de la haie au camping les sapins

Les abords de l'église et le parvis du monument aux morts ont été entièrement redéfinis pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'engazonnement des pourtours de l'église, la plantation de fleurs vivaces dans le parterre à l'arrière du monument aux morts clôturent cet aménagement.



Dernièrement les anciens locaux du Crédit Agricole et de l'ancien cabinet dentaire ont été déconstruits.

Ces travaux vont permettre de terminer les nouveaux accès de la Maison des Services, de l'Agence Postale Communale, et de la voie d'accès à la future résidence Saint-Jean.



Montage photo suite démolition
Non contractuel



Autre chantier de ce début d'année, le renouvellement du réseau d'eaux pluviales du côté pair de la partie basse de l'avenue de la Forêt jusqu'au giratoire des Sapins.

Ces travaux ont été financés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.



A la fin de ces travaux, la commune a construit 9 places de stationnement conformément à la demande des riverains lors de la réunion de quartier.

Il est à noter que ces places sont recouvertes d'un revêtement bicouches pour limiter le rayonnement de chaleur lors des périodes de fort ensoleillement.

Dans la continuité de la lutte contre les excès de vitesse dans la commune et en accord avec les services du département, une écluse avec ralentisseur incorporé a été construite devant le cimetière de la rue Marcel Caudeville.

Ce nouvel équipement assure la protection des piétons qui se rendent au cimetière et réduit très fortement la vitesse des véhicules. Cette demande a aussi été faite au cours des réunions de quartier.



Le giratoire des sapins a fait l'objet de nouveaux aménagements dans le cadre du Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux (FIEET) subventionné à 80 % :

- Plantation de chênes hautes tiges.
- Plantation de sapins dans la partie basse du giratoire



- Fleurissement du giratoire et installation d'un hôtel à insectes construit par les résidents de l'APEI de Conteville. Ces travaux sont réalisés par le personnel communal.

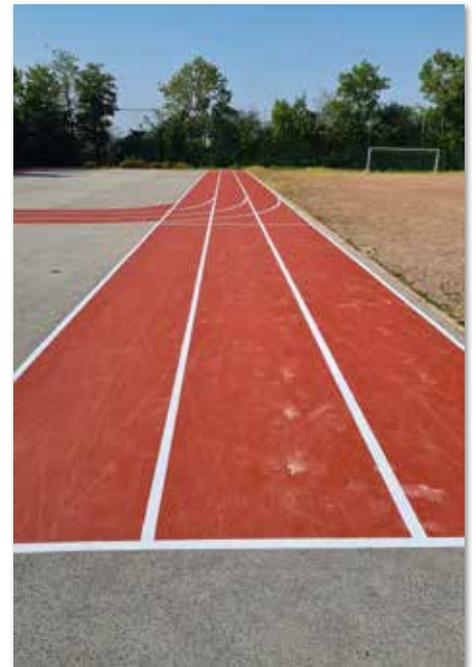


Les agents municipaux procèdent aussi au fleurissement de la commune et à l'entretien des espaces verts de la commune.

Il est à noter que l'arrosage des végétaux et fleurs est fait avec l'eau récupérée et stockée dans la citerne d'eau de pluie du Centre Socio Culturel.

Une nouvelle piste d'athlétisme mise à disposition pour les deux écoles de la commune pour la pratique du sport à l'école.

Ces travaux sont subventionnés par la région Hauts-de-France



La signalisation de la rue de Verdun a été renforcée pour permettre aux riverains et usagers de la voie partagée piétons cyclistes de se déplacer en toute sécurité. En effet les riverains nous ont alertés pour nous signaler que des automobilistes ne respectaient pas l'accès réservé aux riverains, la limitation de vitesse, le sens unique. Des contrôles vont être réalisés par la Gendarmerie pour faire respecter le code de la route.



Le Carré Saint Jean se dévoile

Implanté au cœur du village, à l'arrière de la Maison des services, Le Carré Saint Jean viendra bientôt concrétiser le projet de développement du centre bourg de la commune.

Imaginée sous la forme d'un béguinage ouvert sur le reste du village. Ce nouveau quartier sera composé de 8 bâtiments, regroupant 35 logements et 4 cellules commerciales, implantés autour d'un grand jardin.

L'architecture, en lien avec celle de la maison des services, alliera modernité et caractéristiques traditionnelles de la commune. La création de plus de 70 stationnements, ainsi que de nombreux cheminements piétons participeront également à l'intégration de ce projet au sein du village.

Conscient des enjeux de notre époque, l'opération s'inscrit dans un esprit fort de développement durable. Elle vise à proposer un lieu de vie convivial, et à renforcer le lien entre les habitants, autour de grands espaces communs.

Les logements proposent des surfaces généreuses, de plain-pied, et à l'orientation réfléchie. Ils sont adaptés à tous types d'occupants.

Dix d'entre eux, situés au rez-de-chaussée et donnant directement sur le jardin, ont été pensés spécifiquement pour nos aînés. Leur proximité avec la maison des services et le centre du village en font un lieu de vie parfait pour les séniors (tissu associatif, maison des aînés, commerces, maison médicale...).

Chaque logement dispose d'un espace extérieur avec parfois la possibilité de profiter d'un jardin à l'étage, offrant une vue panoramique sur le paysage environnant.

Les espaces commerciaux, à l'emplacement privilégié, sont divisibles et disposent de grandes surfaces de vitrine.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Sous réserve de son obtention et de la pré commercialisation, les travaux devraient débuter au début de l'année prochaine, pour une livraison prévue à l'été 2025.

Renseignements et pré-réservations :

AGREGA AMENAGEMENT
06.64.11.74.69
contact.agrega@gmail.com



Une agence immobilière à La Capelle Les Boulogne

Les habitants de la commune pourront bientôt profiter des services d'une agence immobilière ! L'Agence de la Côte d'Opale s'installera en effet bientôt dans le bâtiment donnant sur le parvis de la nouvelle Maison de services.

Elle proposera l'ensemble des métiers d'agent immobilier : l'achat et la vente d'immeubles et fonds de commerce, la gestion, la location et le syndic de copropriété.

Elle dispose également de compétences particulières comme la gestion des fermages ou celle des associations syndicales libres.

Toute son équipe se tient déjà à votre disposition pour toute question ou tout renseignement :

AGENCE DE LA COTE D'OPALE – 06.66.64.05.39 – agencedelacotedopale@gmail.com

Enfance de l'art



Le 23 janvier dernier se déroulait la première séance de l'Enfance de l'Art 2023, un projet de lecture publique en partenariat avec la CAB. La classe de CP/CE1 de l'école des Poètes a rencontré Magali Dulain. L'illustratrice leur a fait découvrir le processus de fabrication d'un livre, son matériel de peinture et des planches originales. Elle a répondu aux questions des élèves concernant son métier et a commencé un atelier de peinture à l'aquarelle avec eux, qu'ils continueront lors de la prochaine séance en mars et en mai.



Lundi 30 Janvier 2023, les enfants de la classe de CM1/CM2 de l'école des Poètes ont pu rencontrer l'auteur Frédéric Marais, qui leur a parlé de son métier et fait découvrir ses ouvrages. Il leur a expliqué ses réflexions derrière la création de ses livres et montré des maquettes des œuvres.

Ensuite, les élèves ont dessiné tous ensemble une revisite de la Grande Vague de Kanagawa.

Les "petits capellois"



Cette année, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont mis en place l'opération "1 enfant, 1 arbre". Il s'agit symboliquement de baptiser les arbres nouvellement plantés sur la commune aux prénoms des enfants nés en 2022. Un joli moment de partage le samedi 13 mai 2023 au cours duquel les futurs écoliers capellois se sont rencontrés. Chacun a prénommé son arbre choisi parmi les plantations sur le bas de l'avenue de la Forêt. Cette matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié salle les Charmes. Rendez-vous l'année prochaine avec les nouveaux capellois nés en 2023.

École des Poètes

Les élèves, du CE2 de M^{me} Lavigogne, des élèves de M^{me} Larsen et M^{me} Beutin ont visité le centre de **tri des déchets** de la zone de l'inquétie, les 23 et 30 mai 2023.

Tous les élèves de l'école ont participé à une formation de sécurité dans les **transports en car**, encadrée par l'Adateep 62. Avoir un comportement adapté, le code de la route et l'évacuation d'un car ont été les sujets abordés.



Après deux années d'interruption, **la chorale** regroupant les écoles de La Capelle, Baincthun, et le collège de Saint Martin Boulogne, dirigée par Monsieur Eveillard a repris. Les concerts des 220 choristes ont eu lieu à la salle Brassens devant 800 spectateurs le 2 juin. On espère tous, trouver une salle adaptée au projet musical pour continuer l'année prochaine.



Monsieur Maxime Beaumont, kayakiste français pratiquant la course en ligne, vice-champion olympique en K-1 200 m aux Jeux Olympiques d'été de 2016 à Rio de Janeiro, est venu à la rencontre des élèves de l'école et en particulier dans la classe des Ce2/CM1 de M^{me} Larsen. Il a parlé de son activité sportive, de l'alimentation des sportifs, d'une bonne hygiène de vie. Les élèves étaient très à l'écoute et ont posé de nombreuses questions à Maxime Beaumont.

Rencontre avec **Jean-Charles Berthier** auteur du roman : A voté. Les élèves ont rencontré l'auteur lors la remise de son prix en mairie de Boulogne-sur-Mer. Ils lui ont posé des questions sur son roman et son métier d'écrivain.



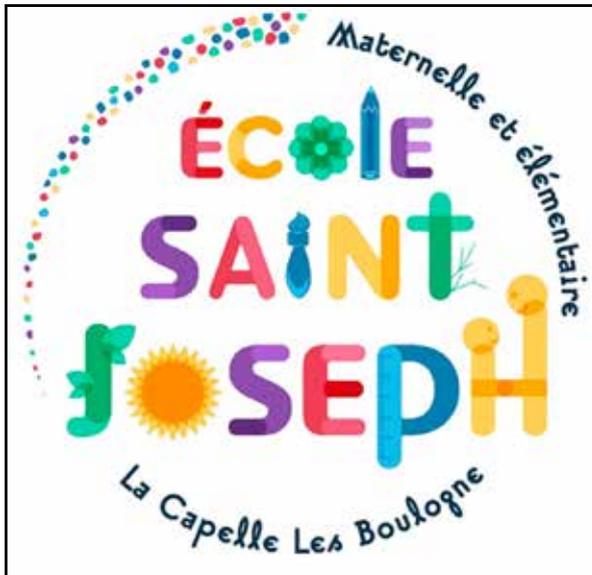
Intervention sur le code de la route pour l'école des poètes



Le vendredi 14 avril, une équipe mobile de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est intervenue à l'école des poètes. Une séance sur le code de la route ainsi qu'un parcours cyclo ont été proposés aux élèves de CM2 de l'école.

Ecole Saint-Joseph

UN NOUVEAU LOGO POUR L'ÉCOLE ...



Petits et grands ont réfléchi sur leurs représentations de l'école. En s'inspirant des dessins, mots et phrases des enfants, Marion Lannoy, une maman d'élève graphiste, a élaboré notre nouveau logo. On y trouve :

- Des confettis parce qu'à l'école on fait de belles fêtes,
- De la végétation parce que l'écologie, c'est important pour nous et que nous avons le label Eco-école,
- Des outils de travail parce qu'à l'école, on apprend,
- Un soleil, un « petit » et un « grand » qui se tiennent la main parce qu'on est bienveillant et que l'on s'entraide,
- Une croix parce qu'on est une école catholique,
- Un logo plein de couleur parce qu'on aime notre école et qu'on s'y sent bien !

« CHANTIERS PARENTS »



Installation du nouveau panneau côté rue

Le mur a été nettoyé. Nous tenons à remercier une nouvelle fois la mairie et les agents pour leur aide précieuse.



Les parents volontaires de l'école sont venus aider à la réalisation de travaux : aménagement, peinture et préparation du jardin ! Merci à eux !



DES NOUVELLES DE NOTRE « LABEL ÉCO-ÉCOLE »...

Cette année encore, nous avons travaillé sur la thématique « Biodiversité » pour notre label éco-école. Un état des lieux a été réalisé puis des objectifs simples et concrets ont été fixés : apprendre à entretenir un potager, suivre les cultures de la graine à la plante (... puis à la graine), fleurir de grandes zones dans l'école pour les insectes pollinisateurs, limiter la consommation d'eau, de papier pour les mains, de feuilles de papier en classe,...

Notre labellisation est en cours de traitement... Notre objectif de faire mieux que l'an dernier semble réussi. Nous serions labellisable niveau or ! A suivre...

En attendant, retour au jardin et au potager ! Les enfants espèrent que la récolte sera aussi bonne et fructueuse que l'an dernier !



LA TRADITIONNELLE FÊTE DU PRINTEMPS



Tous les enfants de l'école Saint Joseph ont présenté la comédie musicale « Le soldat rose à la fabrique de jouets », préquel des 2 autres épisodes, déjà mis en scène les années précédentes.

Mélange de danse et de théâtre muet, ce spectacle a été le fruit de beaucoup de travail. Mais le plaisir à participer et à assister à cette fête fut une très belle récompense !!!

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 25 mars 16h
Centre socio-culturel
La Capelle Les Boulagne

Les enfants présentent

la
Soldat Rose
à la fabrique de jouets



Un grand bravo aux élèves de l'école Saint-Joseph qui ont planté pas loin de 50 plants : des bourdaines, des troènes, des viornes, des fusains, des cornouillers et des néfliers. L'équipe de Rivage Propre avait préalablement aménagé une haie arbustive sur une toile tissée biodégradable (27 mètres linéaires) sur le chemin des poètes dans le cadre des Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux subventionné par le Conseil Départemental et sous maîtrise d'œuvre du parc naturel régional des caps et marais d'opale.



L'A.P.E.I. ECOLE SAINT-JOSEPH

Pour ce second semestre, l'APEL a proposé aux parents une vente de viennoiseries en partenariat avec la boulangerie Bréfort et organisé une "crêpes partie" à l'occasion du carnaval des enfants. Nous avons soutenu l'école pour la réalisation et le financement des nouveaux panneaux extérieurs et proposé une tombola et un goûter lors de la fête du printemps.

La fin d'année a été consacrée à l'organisation d'une belle journée : la kermesse ! Jeux, tombola, barbecue, spectacle... un très bon moment partagé entre équipe enseignante, parents et enfants. Merci par ailleurs à tous les acteurs et commerçants de proximité qui nous ont aidé à faire de cette journée une réussite. L'APEL a également contribué à la sortie de fin d'année des enfants. Pour clôturer le projet

pédagogique de l'année autour des oiseaux, les enfants se sont rendus au Parc du Marquenterre ! Rendez-vous en septembre pour de nouveaux projets. L'APEL est une association loi 1901 créée et gérée par des parents d'élèves, chaque parent peut s'y investir en fonction de ses disponibilités. Ambiance conviviale garantie !

Accueil de loisirs

Vacances d'hiver du 13 au 24 février

Ce sont près de 80 enfants de 3 à 15 ans qui ont parcouru l'univers des jeux vidéo à travers des grands jeux, des activités manuelles, des tournois de jeux vidéo...

De plus l'équipe pédagogique a mis en place un projet de sensibilisation à l'utilisation du numérique, des jeux vidéo et des réseaux sociaux. Les enfants ont également profité de sorties : cinéma, patinoire, piscine, Kids compagny, Loisinord, Laserquest...

Tout est réuni pour faire passer de bonnes vacances à tous.





Vacances de Printemps du 17 au 28 avril

Les 90 enfants présents ont voyagé dans l'univers du dessin animé toy story : activités en forêt, grands jeux, activités culinaires et manuelles. Les sorties ont su ravir les plus petits comme les plus grands : initiation aux percussions, au footstyle, visite à la ferme pédagogique, équitation, roller, bowling, structures gonflables, trampolines. Nous avons proposé aux enfants une sensibilisation aux questions écologiques : activités autour du tri sélectif, du gaspillage, du réchauffement climatique, land art, nettoyage de la forêt.



Mercredi 1^{er} février 2023 : Match de football : Lens - Nice

50 personnes ont profité d'un match au stade Bollaert. Echarpes, sandwiches et frites étaient fournis avec le voyage. Malgré une défaite lennoise, les familles ont passé une très bonne soirée.



Dimanche 26 février 2023 : Salon de l'agriculture

Une journée rythmée entre dégustation des produits du terroir, différents concours, concerts et échanges avec nos agriculteurs.



**Dimanche 26 mars 2023 :
Cirque Arlett Gruss**

La compagnie Arlett Gruss a proposé cette année leur spectacle "Extra-vagant". Jongleurs, funambules, clowns, danseurs, dresseurs...

De quoi mettre de la magie dans les yeux des petits et des grands.



Dimanche 9 avril 2023 : Chasse à l'œuf

80 enfants ont participé à la chasse à l'œuf organisée par la mairie. Sous un beau soleil, enfants et parents ont pu profiter des animations proposées : jeux anciens, structures gonflables, maquilleuse et dégustation de jus de pomme.

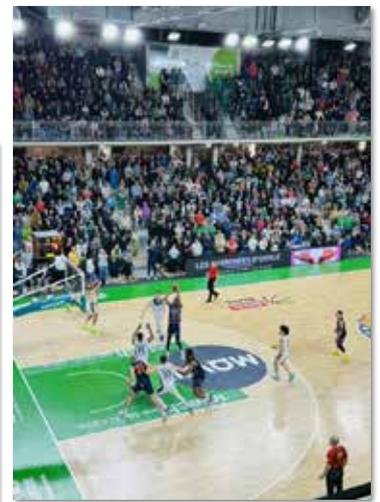


Mardi 25 avril 2023 :

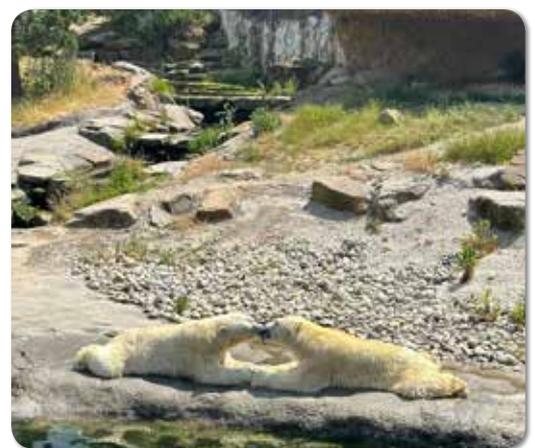
Match de basket :

ESSM le Portel - BCM Gravelines

Une journée rythmée entre dégustation des produits du terroir, différents concours, concerts et échanges avec nos agriculteurs.



Dimanche 11 juin : Zoo Pairi Daiza



C.C.A.S

L'après-midi festive du jeudi 2 mars 2023

L'après-midi festive du jeudi 2 mars animée par le groupe "Passé Simple" a réjoui les Aînés capellois avec un répertoire des années 80 à nos jours.

Armelle, Eric et Hervé ont fait danser le madison, la valse, le tango mais aussi des slows pour les moins rapides.

Les spectateurs ont pu déguster la traditionnelle tarte de campagne, un moment de convivialité toujours apprécié. Certains ne s'étaient plus vus depuis des mois...

Le CCAS remercie les participants et les bénévoles qui contribuent ensemble à la réussite de l'après-midi et à son ambiance chaleureuse.



La journée à Paris du jeudi 30 mars 2023

La journée à Paris débutait le matin par la visite de l'Hôtel de Ville qui a permis aux 47 Capellois de découvrir de merveilleuses salles inattendues dont la salle des fêtes, réplique de la galerie des Glaces de Versailles.

Après un bon repas au "Bistrot de la Montagne", le groupe a visité le Palais Bourbon qui abrite l'Assemblée Nationale et a parcouru quelques-unes des salles que nous voyons trop furtivement à la télévision !



Il a été possible de passer un petit moment dans l'hémicycle où quelques députés débattaient de "La lutte contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux".

Les membres du CCAS remercient Monsieur Pont, notre député et Madame Boulanger, son attachée parlementaire, qui leur ont permis d'organiser cette sortie enrichissante.

Sortie du 2 septembre



Le CCAS de la Capelle les Boulogne organise une
Journée dans l'Aisne :
Laon et le Familistère Godin de Guise
le samedi 2 sept 2023

6h45 Départ Place des Anciens
 Combattants
Viennoiseries offertes au départ

10h- 12h Visite guidée de la cathédrale et de
 la cité médiévale de Laon

13h Déjeuner au Familistère de Guise

15h Visite guidée du Familistère Godin
 16h Visite libre du Familistère

Vers 17h Départ de Guise
 Vers 19h45 Retour à la Capelle les Boulogne



Tarif capellois : 65 €
Tarif extérieur: 70 €

Places limitées
Priorité d'inscription aux Capellois
jusqu'au 17 juin

Renseignements et inscriptions
 en Mairie

202 Avenue de La Forêt
 62360 La Capelle les Boulogne
 Tel : 03 21 10 26 00

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



Anniversaires



80 ans de Monsieur Vidal DIAS MARTINS



90 ans de Madame Jacqueline DUCROCQ

Conférence de Michel Parenty



Le vendredi 16 Juin 2023, l'historien Michel Parenty était présent pour une conférence sur le château de Conteval, demeure emblématique de la Commune.

Pendant plus d'une heure, Monsieur Parenty a présenté l'histoire autour de la création du Château et ses divers propriétaires au fil des années.

Nous renouvelons nos remerciements à Monsieur Parenty pour son intervention et au public pour sa présence.



Comité des Fêtes

Loto-quine

Nombreux ont participé au loto quine le dimanche 19 mars 2023 organisé par le Comité des Fêtes.



La fête de la musique

Une centaine de personnes se sont rassemblées le mercredi 21 juin dans les jardins du presbytère où le Comité des Fêtes avait invité plusieurs groupes de musique à occuper ce bel endroit pour la fête de la musique. Météo idéale, bar, musiques au rythme des groupes tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment. La municipalité remercie le Comité des Fêtes et tous les bénévoles qui ont permis la réussite de ce bel événement.



Concours de belote

Le 29 janvier dernier, de nombreux joueurs ont participé au concours de belote organisé par le Comité des Fêtes de La Capelle-lès-Boulogne.



École d'équitation du Boulonnais

Une journée portes ouverte réussie et une première place au Top 10 Pas-de-Calais, l'EEB enchaîne !

C'est un jeudi de l'Ascension animé qui a eu lieu aux Sains puisque l'EEB a organisé une journée portes ouvertes pour faire découvrir l'ensemble de ses activités et de ses installations au plus grand nombre.

Démonstrations de saut d'obstacles, de tir à l'arc à cheval, baptêmes à poney, hobby horse ou encore shopping dédié aux sports équestres étaient au programme de cette journée ensoleillée. Au rythme des animations et de la buvette tournant à plein régime cette journée fut un véritable succès.

C'est également une immense fierté pour tout le Staff de l'EEB d'apprendre par le Président de la Fédération Française d'Équitation que le club vient de se classer premier du "Top 10 Pas-de-Calais" en saut d'obstacles ! Le classement a été effectué sur les 5 derniers concours auquel le club a participé, à savoir, Le Mans, Peuplingues, Conteville-les-Boulogne, Abbeville et Le Touquet.



L'EEB se tourne désormais vers les grosses échéances, après les championnats de France amateur par équipe au Haras de Jardy dans les Hauts-de-Seine qui se sont déroulés fin mai, c'est à Lamotte-Beuvron, au Parc Équestre Fédéral, que les cavaliers de l'EEB vont se rendre au mois de juillet pour les championnats de France Poneys et Clubs.

Les cavaliers amateurs enchaîneront quant à eux avec les championnats de France en individuel au Mans en juillet également. Un début d'été qui sera donc bien chargé pour la Team Compet de l'EEB.

S'en suivra un mois de vacances bien méritées pour la cavalerie, les cavaliers et le staff du club en août avant une rentrée sur les chapeaux de roues le 1^{er} septembre.



Club de l'Amitié

La Capelle les Boulogne

Le CLUB de l'AMITIE compte à ce jour 76 membres.

En janvier, la reprise des activités a commencé par le partage de la galette des rois.



Le 4 avril, lors de l'Assemblée Générale, 57 votants ont élu à l'unanimité le conseil.

Présidente : Michèle ARNOULT
Vice-présidente : Marie-Louise LUZINAR
Trésorière : Béatrice BOULY

Trésorier adjoint : Roland DEMARSY
Secrétaire : Anick PIERRU
Secrétaire adjointe : Danièle SAINT-LEGER

Le 23 mai, les jeux de cartes furent remplacés par le traditionnel loto de printemps.



Le 13 juin, une sortie conviviale a permis de se retrouver dans le MARAIS du ROMELAERE : déjeuner à LA BAGUERNETTE, visite guidée du marais à bord d'un bateau, randonnée pédestre dans la réserve naturelle à la découverte de la faune et de la flore, visite des expositions de la GRANGE NATURE.



Club astronomique du littoral

Notre club a été créé il y a 11 ans, dans l'objectif de rassembler les curieux du Littoral de la côte d'opale. Nous sommes un groupe d'Astronomes amateurs passionnés, qui croient que l'observation et la photographie des objets célestes n'a jamais été aussi simple et accessible.

Nos activités sont variées :

Observations astronomiques : Nous organisons régulièrement des séances d'observation des étoiles à l'aide de nos télescopes.

Astrophotographie :

Les technologies actuelles permettent aux amateurs d'atteindre une qualité d'image incroyable. Les planètes, galaxies et nébuleuses sont désormais accessibles depuis nos jardins avec des détails époustouflants.



Astrobricolage pour les soirs de mauvais temps, partages de conseils, construction, amélioration, "réparation" du matériel astronomique.



Ateliers et formations : Nous organisons des ateliers pratiques pour aider nos membres à se familiariser avec l'utilisation des télescopes, à apprendre à cartographier le ciel, à comprendre les phénomènes célestes, etc. Ces formations sont adaptées à tous les niveaux et visent à renforcer les compétences de nos membres.

Sorties et voyages : Nous organisons des sorties sur des sites astronomiques réputés ou des visites d'observatoires. Ces voyages offrent des opportunités uniques d'explorer des installations de pointe et de profiter d'une expérience immersive dans le domaine de l'astronomie. Dernièrement l'inauguration du planétarium du Douaisis, ou les rencontres du ciel et de l'espace à Paris à l'automne dernier.

Partage en ligne : En dehors de nos rencontres, nous avons également une plateforme en ligne où nos membres peuvent échanger des informations, poser des questions, partager des photos astronomiques et discuter de leurs découvertes.

Simple curieux ou passionné acharné, le club est accessible à toute personne de bonne volonté, dans une ambiance sérieuse et conviviale.

Nous espérons vous voir à notre manifestation publique du 26 Aout 2023 à 21h00 pour venir découvrir Saturne et d'autres Merveilles de l'Univers !

Naissances

Marie LEROYRAULT **13 Octobre 2022**
 Eden BAHEUX **2 Janvier 2023**
 Arthur DEREPPER **13 Mars 2023**
 Garance DEREPPER **13 Mars 2023**
 William CALON **15 Juin 2023**

Décès 2023

Bruno CREPIN **7 Février 2023**
 Pierre DHOYER **22 Février 2023**
 Agnès BLAMPAIN **4 Mars 2023**
 René GOLLIOT **12 Mars 2023**
 Annick FRÉEL **22 Mars 2023**
 Micheline FORTIN **12 Avril 2023**
 Gilberte GRADELET **23 mai 2023**
 Josette LAMBERT **7 Juin 2023**
 Gisèle FOURNIER **27 Juin 2023**

Mariages 2023

Baptême républicain 2023

Maël BELAIDI, le **18 Mars 2023**



Pacs 2023



Marie DEGUINES et Thomy MARMIL
le 4 Mai 2023



Camille ROGER et Simon ULIVI
le 1^{er} Avril 2023



Amélie DUFOUR et Guillaume LIEVIN
le 29 Avril 2023



Magali ROCHOY et Armand CHEVALIER
le 20 Mai 2023



Florentine COJEZ et Cyril DELEZENNE
le 27 Mai 2023



Léa MORIN et Damien NEGRERIE
le 24 Juin 2023



Claire BENAMOR et Thibault MARCOTTE
le 1^{er} juillet 2023

(Sous réserve de modifications ultérieures)

JUILLET 2023

- **Vendredi 14 Juillet** Fête Nationale
- **Dimanche 16 Juillet** Les Nocturnes d'Opale - Quatuors à cordes en l'église Saint Jean-Baptiste

AOÛT 2023

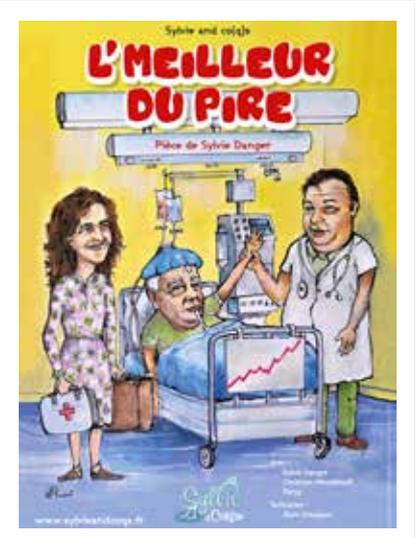


- **Samedi 26 Août** Découverte du ciel lors de la nuit des étoiles dans les jardins du Presbytère par le club astronomique du littoral



SEPTEMBRE 2023

- **Samedi 2 Septembre** Visite guidée de Laon et du familistère Godin, organisée par le CCAS. Sortie ouverte à tous
- **Samedi 9 Septembre** Journée des associations
- **Vendredi 15 Septembre** Spectacle Sylvie and Coqs : L'Meilleur du pire !
- **Samedi 16 Septembre** Solidai'rose : En marchant ou en courant : Dépistage du cancer du sein
- **Dimanche 24 Septembre** Concours de belote organisé par le comité des fêtes



OCTOBRE 2023

- **Jedi 12 Octobre** Repas des Aînés

NOVEMBRE 2023

- **Samedi 11 Novembre** Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice. Hommage à tous les morts pour la France

DÉCEMBRE 2023

- **Samedi 2 et Dimanche 3 Décembre** Marché de Noël au Centre-socio-Culturel
- **Mardi 5 Décembre** Journée nationale d'hommage pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
- **Samedi 16 Décembre** Noël de la commune et chant à l'église Saint-Jean-Baptiste par la chorale lyriade 62.
- **Lundi 18 Décembre** Colis des aînés

Renseignements complémentaires :

Accueil de la Mairie
03.21.10.26.00

Site internet :
www.communelacapellelesboulogne.fr



Commune
La Capelle-lès-Boulogne

MMEP :
www.mamairieenpoche.fr

